

Invitation à soumissionner (IAS) n°1615584

Arrangement en matière de sièges pour le bureau E60PQ-120001/F

Questions et réponses n° 1

Cette première série de questions et réponses, y compris toute annexe ci-jointe (l'« addenda »), modifie et clarifie l'Invitation à soumissionner (IAS) n° 1615584, en sa version précédemment modifiée et clarifiée. L'IAS demeure autrement inchangée et les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis ci-après prennent le sens qui leur est attribué dans l'IAS.

1. Si nous avons 2 des 4 chaises, pouvons-nous toujours soumettre une offre pour fournir uniquement la chaise que nous avons inscrite sur l'AMA, plus la chaise non disponible dans le cadre d'un AMA?

Réponse : Oui, vous pouvez. Le Canada évaluera les soumissions et attribuera les contrats selon le GoCUID.

2. Pour le produit n° 1, nous pouvons fournir un petit plateau de siège de 20" de largeur et 16,5" de profondeur avec un curseur de siège, serait-ce acceptable?

Réponse : Oui, tant que la largeur de l'espace entre les accoudoirs réglables atteint un minimum de 12 pouces.

3. Pour toutes les exigences de l'AMA et hors de l'AMA demandées, voulez-vous les fonctionnalités supplémentaires de support lombaire pneumatiques et d'accoudoirs réglables à pivotement en hauteur. Une fois ajoutées, ces caractéristiques rendront les chaises beaucoup plus ergonomiques, s'adaptant à un plus large éventail d'utilisateurs finaux.

Réponse : Le support lombaire et les exigences d'accoudoirs sont tels que spécifiés dans le document de l'IAS.

4. Après un examen de l'approvisionnement ci-joint. est-il possible de réviser l'IAS avec les tableaux de livraison et d'installation séparés pour chaque chaise, cela nous permettra de participer à cet approvisionnement. Comme il se lit aujourd'hui, si nous ne sommes pas en mesure de soumissionner à tous les chaises, nous ne pouvons pas soumettre de réponse.

Réponse : Oui. Le Canada a modifié l'IAS pour créer un tableau pour chaque code GoCUID (pour les chaises de l'AMA et hors de l'AMA).